

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

SOUS-PREFECTURE  
DE BONNEVILLE  
**20 FEV. 2020**  
COURRIER ARRIVÉ

Commune de **MORILLON**

Séance du 11 février 2020

Date de la convocation
05.02.2020

L'an deux mille vingt, le 11 février à 19 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de **Alain DENERIAZ, Maire**

Date d'affichage
05.02.2020

**Présents :**

Alain DENERIAZ Maire, Martine LALLIARD, Adjoints, Annie PASQUIER,  
Jocelyne PEREIRA, Claude DORANGE-PATTORET, Thérèse GUERROT ANTHOINE, Frédéric ANDRES,  
Laurent TRONCHET, Eric SAUDMONT, François JULIAND, Elodie CHRISTINAZ, Conseillers Municipaux

**Excusés :**

Robert DENERIAZ qui donne pouvoir à Claude DORANGE-PATTORET  
Jean BAUMSTARK  
Pascal BOBO qui donne pouvoir à Martine LALLIARD

**Absent :**

Xavier CHASSANG

**A été nommé secrétaire de séance :** Elodie CHRISTINAZ

**Délibération n° 2020.07**

**Objet de la délibération**

**PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SERVICES DES TRANSPORTS  
SCOLAIRES : RENTREE SCOLAIRE 2020/2021**

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n° 2018.16 du 5 avril 2018, le Conseil Municipal avait décidé des montants de participation des familles pour les transports scolaires de l'année 2018/2019.

Par courrier du 7 janvier 2020, le Président du SIVM du Haut Giffre souhaite connaître les nouveaux tarifs qui seront appliqués pour l'année scolaire 2020/2021 et informe des modalités suivantes :

- Que le syndicat ne pratique pas le dégrèvement au prorata du nombre de mois restant pour les inscriptions en cours d'année scolaire,
- Que les inscriptions se feront du 5 mai au 20 juillet 2020 de préférence en ligne sur : [www.auvergnhonealpes.fr/scolairehautesavoie](http://www.auvergnhonealpes.fr/scolairehautesavoie)
- Passée cette date, une majoration de 40 € sera appliquée (sauf cas exceptionnel : changement de situation, déménagement ... )
- Aucun formulaire papier ne sera envoyé aux familles, il pourra néanmoins être retiré en nos bureaux à compter du 5 mai 2020
- Une affiche d'information sera distribuée aux mairies et un mail d'information sera envoyé aux établissements scolaires pour diffusion aux familles.

Le maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des participations des familles pour les transports scolaires appliqués pour l'année 2018/2019.

Ceux-ci étaient fixés de la manière suivante :

- 46 € pour le 1<sup>er</sup> enfant
- 36 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 26 € pour le 3<sup>ème</sup> enfant

Considérant la réunion de préparation du conseil municipal du 04.02.2020,

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les montants des participations des familles pour les transports scolaires pour l'année 2020/2021.

Tarifs arrêtés pour la période 2020/2021 :

- 50 € pour le 1<sup>er</sup> enfant
- 40 € pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 30 € pour le 3<sup>ème</sup> enfant

**VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Alain DENERIAZ



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le :

Transmise en Sous-Préfecture le :

[